

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné que les règlements RCA08-08-0001-139 RCA08-08-0001-140 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 7 septembre 2021, sont en vigueur depuis le 28 septembre 2021, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2021

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement